



VIVRE L'ILE
12 SUR 12

Association
Loi de 1901

Adresse administrative
BP 412
85330
Noirmoutier en l'île

Association créée le
18 février 1985

publiée au J.O.
du 6 mars 1985

agréée au titre
d'association locale
d'usagers par
arrêté préfectoral
du 28 août 2013

[www.12 sur 12.org](http://www.12sur12.org)
Courriel :
12sur12@12sur12.org
Tél : 02 51 39 15 06
06 81 23 40 14

Noirmoutier, le 26 janvier 2019

Monsieur le Maire de Noirmoutier
Hôte de Ville
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

LRAR

Objet : modification n°4 PLU

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de la délibération du conseil municipal du 26 juin 2018 prescrivant la modification n°4 du PLU, du courrier du 20 novembre 2018 dans lequel vous nous notifiez le dossier de modification n°4 en tant que PPA pour observations et de l'enquête publique qui en découle. Elles suscitent, de notre part, les remarques suivantes :

1- dans les points retenus nous sommes étonnés de ne pas y trouver la transformation du zonage Uca de la partie « sud » des Prés patouillards en N telle que vous l'aviez envisagée dans la réponse au commissaire enquêteur dans la modification n°3 (pages 15 et 20) pour faire suite à l'arrêt de la Cour d'Appel du 12 octobre 2016,

2- parallèlement, par courrier R 899/18 – FR/VT du 11 avril 2018, vous avez proposé de revoir l'annexe n° 5.11. ZPPAU (Site Patrimonial Remarquable) en complétant la liste du patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme (mur de clôture en pierres de lest rue du canal, fours à pains)

Notre demande a-t-elle été soumise au Comité de Pilotage en charge de la modification n°4 du PLU, comme vous nous l'aviez indiqué ?

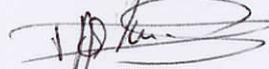
Ce travail pourrait se faire dans le cadre de la commission instituée par l'article L631-3-11 de la loi 2016-925 qui spécifie « *il est institué une commission locale du site patrimonial remarquable, composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.*

Elle est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et, le cas échéant, sur le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ou du plan de sauvegarde et de mise en valeur. »

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous apporter une réponse sur ces deux points. Ces mêmes demandes seront rappelées dans notre déposition à l'enquête publique.

En vous en remerciant, recevez, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente



Annik Damour

En provenance de :

~~M. le Maire de Noirmoutier
Hôtel de Ville
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE~~

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092923 10-18



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

AR 1A 160 970 2164 4



Renvoyer à

FRAB

Association Vire l'île 12 sur 12.

BP 412

85 330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

Présenté / Avisé le : / /	
Distribué le : / /	
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
<input type="checkbox"/> Autre :	

